

CONCOURS JURIDIQUE 2022 CATÉGORIE : NOUVEL AUTEUR

La Fondation du Barreau du Québec est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2022 destiné à un *nouvel auteur* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'une « monographie » ou d'un « traité », écrit par un auteur unique, en langue française ou anglaise, traitant de manière approfondie d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou être professeur d'université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en droit notarial) ou à l'École du Barreau du Québec.

Le concours a pour but d'encourager de nouveaux auteurs. Dans cet esprit, sont considérés aux fins du présent concours les ouvrages parus en 2020 ou 2021 (la date de l'achèvement d'imprimer en faisant foi) et écrits par un auteur unique, dans la mesure où il s'agit de sa première publication à titre d'auteur unique. Celui qui est professeur doit cumuler au plus sept ans à titre de professeur régulier depuis sa première embauche dans une université afin de se qualifier aux fins du présent concours.

Ne peut être considérée aux fins du présent concours que l'édition d'origine d'un ouvrage. Toutefois, lorsqu'un ouvrage paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2020 ou 2021, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible.

L'ouvrage doit être présenté dans une seule catégorie (« monographie » ou « traité » ou « nouvel auteur »). Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie.

Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger sont exclus. Sont également exclus les ouvrages produits à la demande de la Fondation.

3. PRIX

Un prix de 6 000 \$ sera décerné à l'auteur de l'ouvrage primé par le jury.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux ouvrages distincts, si la qualité et la pertinence de ceux-ci le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un ouvrage ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

4. PROCÉDURE

Tout auteur, éditeur ou toute autre personne peut soumettre un ouvrage dans le cadre du concours en déposant six (6) exemplaires au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

La soumission est accompagnée d'une lettre de consentement de l'auteur ou de tous les coauteurs, comprenant leurs noms, coordonnées et adresses courriel. Les lettres d'appui et les lettres d'intention aux membres du jury ne sont pas retenues.

L'ouvrage doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur, la date d'achèvement d'imprimer ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449

www.fondationdubarreau.qc.ca - infofondation@barreau.qc.ca

CONCOURS JURIDIQUE 2022 CATÉGORIE : NOUVEL AUTEUR

Le jury se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou d'une année subséquente.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet
- profondeur et rigueur de l'analyse
- originalité et pérennité de la contribution juridique
- apport critique
- qualité et portée de la synthèse
- qualité et originalité du style
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation, incluant son site web et les médias sociaux.

La Fondation fait également la promotion des ouvrages primés et ceux recevant une mention honorable en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition, incluant son site web et les médias sociaux.

8. DIFFUSION

Le(s) récipiendaire(s) d'un prix ou d'une mention honorable s'engage à se rendre disponible pour présenter son ouvrage dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation ou par un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires de l'ouvrage doivent être transmis au secrétariat de la Fondation au plus tard le **4 avril 2022** à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2022

Catégorie « **Nouvel auteur** »
Fondation du Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8

Le formulaire suivant doit également être soumis au plus tard le **4 avril 2022** :
www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/